



## PROFIL DE POSTE

### NEUROPSYCHOLOGUE 80 % UHSA

<b>Grade :</b>	Psychologue
<b>Diplôme requis :</b>	Master 2 de neuropsychologie ou équivalent
<b>Temps de travail :</b>	Poste à 80 %. Horaires de journée selon la législation. Pas de travail les week-ends et jours fériés.
<b>Affectation principale :</b>	Pôle de Psychiatrie - Médecine Légale et Médecine en Milieu Pénitentiaire (Pr. Pierre THOMAS)
<b>Service :</b>	Unité hospitalière spécialement aménagée – UHSA (Dr. Catherine ADINS)
<b>Situation géographique :</b>	Unité hospitalière spécialement aménagée Chemin du Bois de l'Hôpital 59113 SECLIN

#### 1) Le Pôle de Psychiatrie, Médecine Légale en Milieu Pénitentiaire du Centre Hospitalier Universitaire de Lille

L'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) fait partie du Pôle de Psychiatrie, Médecine Légale en Milieu Pénitentiaire du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille.

En ce qui concerne la psychiatrie en milieu pénitentiaire, le pôle gère :

- Des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) assurant les soins de **niveau 1** (c'est à dire des activités de consultations mais aussi des activités thérapeutiques de groupe), sur les sites pénitentiaires de Lille-Sequedin et de Lille- Annœullin,
- Un hôpital de jour de 20 places assurant les soins de **niveau 2** (hospitalisation de jour), sur le site pénitentiaire de Lille-Annœullin,
- Une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de 60 lits assurant les soins de **niveau 3** (hospitalisation à temps complet) implantée à Seclin.

## 2) L'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)

Les Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA), dont la création a été prévue dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation de la justice du 9 septembre 2002, sont destinées à accueillir en hospitalisation à temps plein, avec ou sans consentement, des personnes détenues souffrant de troubles mentaux.

Les modalités générales de fonctionnement des UHSA ont été définies conjointement par les trois ministères impliqués (en charge de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur) et sont détaillées dans la circulaire interministérielle du 18 mars 2011 (article L. 3214-1 du Code de la santé publique).

L'UHSA est configurée comme un lieu de soin et non de peine, tant dans sa structure architecturale que dans son fonctionnement. L'élaboration du projet médical et le maintien de la continuité des soins justifient un aménagement au regard du cadre judiciaire et pénitentiaire, tout en maintenant une position éthique propre aux pratiques psychiatriques. Ainsi, Les soins sont assurés par le personnel hospitalier de santé alors que la sécurisation du bâtiment UHSA, des biens et des personnes, relève de l'administration pénitentiaire.

L'UHSA est une structure intersectorielle qui a vocation à prendre en charge les hommes et les femmes (majeurs ou mineurs) détenus. L'UHSA du CHU de Lille accueille les personnes détenues au sein des établissements pénitentiaires des Hauts-de-France, de l'Eure et de la Seine-Maritime. L'objectif est de répondre aux besoins de la population carcérale en ce qui concerne les soins psychiatriques, en offrant la diversité des recours la plus proche de ce qui est proposé à la population générale.

L'UHSA du CHU de Lille, d'une capacité totale de 60 places, est structurée en trois unités :

- *Unité Garance* : unité d'hospitalisation pour hommes (soins libres), femmes (soins libres et sans consentement) et mineurs, centrée sur la prise en charge de la crise - 18 lits (chambres individuelles)
- *Unité Véronèse* : unité d'hospitalisation pour hommes (soins libres), centrée sur la réhabilitation et l'éducation thérapeutique des patients - 24 lits (chambres individuelles)
- *Unité Majorelle* : unité d'hospitalisation à sécurité renforcée pour hommes (soins sans consentement) - 18 lits (chambres individuelles)

### 3) Objectifs et missions

Les missions du (de la) neuropsychologue s'intègrent totalement dans la prise en charge des hommes ou des femmes, majeurs ou mineurs accueilli(e)s à l'UHSA.

#### **A. Actes à caractère diagnostique et d'évaluation**

- Evaluation des fonctions cognitives des patients souffrant de pathologies psychiatriques dans une perspective de bilan diagnostique, pré-thérapeutique et de tolérance des traitements (médicamenteux, de neurostimulation) ;
- Participation aux évaluations cognitives des patients chez qui pathologies neurologiques et psychiatriques sont intriquées ;
- Réalisation de bilans neurocognitifs permettant de compléter l'évaluation fonctionnelle dans le cadre des prises en charge à type de réhabilitation psychosociale, de remédiation cognitive et d'orientation des prises en charge.

#### **B. Actes à caractère thérapeutique**

- Mise en place de procédures de remédiation cognitive spécifiques des pathologies psychiatriques au moyen de prises en charge individuelles et groupales (impliquant les 3 unités de l'UHSA).

#### **C. Implication dans l'équipe de soins**

- Collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire aux réunions de concertation (synthèses hebdomadaires) et participation, dans le champ de compétence propre, aux décisions de prise en charge ;
- Actions dans la mise en œuvre des stratégies de soin et d'évaluation ;
- Réflexion collaborative sur la constitution de procédures d'évaluation neurocognitive spécifiques pour les patients souffrant de pathologies psychiatriques hospitalisés à l'UHSA ;
- Travail de liaison avec les autres structures de psychiatrie en milieu pénitentiaire (et hors milieu pénitentiaire) en amont et en aval, notamment en ce qui concerne les pièces et observations de psychométrie du dossier médical.

#### **D. Implication dans la formation et la recherche scientifique**

- Collaboration à toute activité de recherche mise en place au sein du pôle ;
- Participation à des exposés synthétiques sur des thèmes de neuropsychologie à visée didactique dans les unités de l'UHSA ;
- Participation à des séances de bibliographie ;
- Rédaction de présentations, publications et communications scientifiques, en collaboration avec les équipes du pôle de psychiatrie ;
- Encadrement des étudiants en psychologie accueillis à l'UHSA pour des stages et/ou des recherches.

#### **4) Connaissances à maîtriser**

- Outils et stratégies d'évaluations neuropsychologiques et cognitives ;
- Pratique des tests psychologiques de personnalité ;
- Procédures et protocoles de remédiation cognitive en prise en charge individuelle et groupale ;
- Bonne connaissance des troubles psychiatriques et principes de leur prise en charge ;
- Bonne connaissance du guide méthodologique "prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice" ;
- Législation sur l'organisation de l'hôpital public, des réseaux de soins, et de la psychiatrie en milieu pénitentiaire ;
- Législation et déontologie concernant la profession de psychologue.

#### **5) Fonction et responsabilité**

Le (la) psychologue intervient sous la responsabilité médico-légale et l'autorité fonctionnelle des médecins seniors responsables des secteurs d'intervention du (de la) psychologue, du (de la) chef(fe) de service et du médecin responsable de Pôle.

Il (elle) assure la prise en charge de patients à la demande des médecins, informe les médecins de ses observations et conclusions relatives à tous les patients pris en charge, et renseigne leurs dossiers médicaux et de soins (rédaction de comptes-rendus détaillés).

Le (la) psychologue est également sous l'autorité administrative du Directeur délégué au Pôle, également Directeur référent pour les psychologues du CHU de Lille.

##### ***A. Travail en équipe pluridisciplinaire***

Le travail en équipe pluridisciplinaire est fondamental à l'UHSA. Les réunions de synthèse hebdomadaires organisées dans chaque unité permettent d'organiser cette collaboration autour d'un projet cohérent avec les divers intervenants, médicaux, paramédicaux, sociaux, et extrahospitaliers.

##### ***B. Système d'information médical***

Le (la) psychologue a l'obligation institutionnelle de saisir, en temps réel, les données relatives aux actes réalisés auprès d'un ou plusieurs patients, dans le logiciel retenu au CHU pour répondre à l'obligation réglementaire de transmettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) les informations nécessaires (anonymisées) pour la Valorisation de l'Activité en Psychiatrie (VAP). Il (elle) s'engage donc à utiliser les outils informatiques en vigueur au CHU de Lille : SILLAGE rendez-vous, SILLAGE DM, CORA Psy et à saisir son activité professionnelle dans le respect des consignes données par la Direction déléguée au Pôle.

##### ***C. Evaluation et démarche qualité***

Le (la) psychologue participe aux démarches d'évaluation et de mise en œuvre de la Qualité entreprise au sein de l'établissement.

#### ***D. Encadrement***

Dans le cadre de son rôle propre, le (la) psychologue assure l'encadrement des étudiants en stage pratique dans l'unité, et aide à leur évaluation.

#### ***E. Aptitudes professionnelles***

Sens des responsabilités, sens de l'organisation, capacités relationnelles, esprit de synthèse et d'analyse, disponibilité et maîtrise de soi sont indispensables.

Le (la) psychologue doit avoir une bonne connaissance des rôles et fonctions du psychologue dans un service de psychiatrie, ou une unité ou structure médico-psycho-sociale, et une motivation suffisante pour acquérir au plus vite une connaissance des caractéristiques du milieu carcéral, ainsi que des textes législatifs et réglementaires régissant les secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

Enfin, le (la) psychologue doit être capable d'entretenir les meilleures relations possibles avec les membres de l'équipe soignante des différentes unités de l'UHSA, dans le respect strict de l'éthique et de la déontologie. Il (elle) doit également veiller à entretenir des relations cordiales avec l'administration pénitentiaire dans le strict respect du secret médical.

#### ***F. Dispositions statutaires***

Le (la) psychologue respecte les dispositions statutaires propres à la fonction de psychologue en institution hospitalière publique, et les dispositions du protocole RTT du CHU de Lille.